

SOMMAIRE

ACTUALITÉS

P. 2 SUBVENTIONS DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE
DES BÂTIMENTS
P. 4 DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL
P. 7 FUSION BAGNES-VOLLÈGES

CULTURE

P. 8 FORAIN FOREVER

MAGAZINE

P. 11 GEORGES DUMOULIN
P. 14 EDDY BAILLIFARD
P. 16 AGENDA



N° 35 > OCTOBRE 2017

Journal de l'administration communale

BAGNES infos



ÉDITO L'énergie, un grand enjeu

Le 27 septembre, le Conseil général a accepté la modification du « Règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables dans le secteur du bâtiment. » Notre commune croit plus que jamais qu'il faut favoriser les constructions et les rénovations qui font un effort dans ce sens. Pour l'instant, les Bagnardes et les Bagnards ne profitent pas assez de ces mesures d'incitation. C'est la raison pour laquelle nous revenons encore une fois sur le sujet dans cette édition (pages 2-3).

Aujourd'hui, Bagnes est « Cité de l'énergie » et pour être en phase avec la stratégie énergétique 2050 de la Confédération, la commune s'est dotée d'une vision à long terme pour le développement de ses infrastructures énergétiques. De nombreux efforts sont déployés dans ce sens.

Grâce à Mauvoisin, l'énergie a joué un rôle déterminant dans le développement de notre commune. Les autorités ont toujours manifesté leur volonté de garder le contrôle sur ce secteur clé, non seulement pour défendre notre autonomie énergétique, mais aussi pour favoriser le développement économique, et ce, sur deux plans. D'abord, le Plan directeur énergétique territorial imposera la construction de nouvelles infrastructures et la rénovation de notre patrimoine bâti : nous comptons sur les entreprises de la région. Ensuite, dans les mois à venir, les SIB vont développer, au sein de la nouvelle société Altis Groupe SA, un pôle d'innovation dans le domaine de l'énergie, en partenariat avec la Fondation Ark pour l'innovation en Valais et les communes de Sembrancher, Vollèges et Bovernier. Ce centre de recherche et de développement aura pour but d'être un trait d'union entre la recherche et les entreprises, afin de donner à ces dernières de nouvelles opportunités et d'attirer de nouvelles sociétés dans notre région.

Norbert Fellay, dicastère énergie (SIB)

UNE EXPO ET UN LIVRE POUR DIRE L'AMOUR DE LA VIGNE

Ils sont encore bien quelques-uns, ces Bagnards qui, chaque automne, descendent vers Fully pour la récolte. Mais leur nombre est aujourd'hui quasiment anecdotique en comparaison de celui du passé. Durant plusieurs siècles, c'était par centaines qu'ils descendaient.

C'est ce que l'on peut découvrir dans l'exposition « Forain Forever, pour une goutte de vin, il faut bien descendre », dans le magnifique livre qui l'accompagne et dans les pages de ce journal (pp. 8-9).

C'est toute une histoire qu'on découvre dans un travail d'une précision encore inédite. On comprend mieux ce qui poussait les Bagnards à Fully, mais aussi comment ils ont pu acquérir des telles surfaces de vignes. On saisit également, au fil des pages, les rapports qui se sont établis, à travers les siècles, entre les montagnards et les habitants des plaines – des rapports qui durent. Enfin, on perçoit mieux comment nos ancêtres occupaient leur territoire et vivaient, au fil de l'année, entre leur maison, leur alpage et leur mazot.



Le « forain » Tony Vaudan près de son pressoir.

> NUMÉRO D'URGENCE: 027 777 11 50

Un service de piquet est à disposition des citoyens 24 h/24 h pour les problèmes ou dégâts concernant : Routes > Déneigement > Irrigation > Cours d'eau > Électricité > Eau potable > Égouts > Chauffage à distance

INFORMATIONS EN CAS DE CATASTROPHE: 0844 811 936

SUBVENTIONS DANS LA CONSTRUCTION

Les Bagnards ne profitent pas encore assez des subventions existant dans le secteur du bâtiment pour favoriser l'utilisation rationnelle de l'énergie et le développement des énergies renouvelables.

Le 27 septembre, le Conseil général a accepté la modification du « Règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables dans le secteur du bâtiment. » Les changements apportés ne modifient pas fondamentalement la donne. La commune garde la même philosophie en concentrant son aide sur les mêmes types d'actions que le canton (voir [tableau ci-contre](#)), sous la forme du versement d'un montant supplémentaire à celui du canton. Cette approche permet d'augmenter l'effet incitatif des subventions. Concrètement, la commune renforce le programme cantonal selon les coefficients communaux suivants :

- Les PAC et les chauffages à bois automatiques hors zone CAD de Verbier, les capteurs solaires thermiques, le raccordement au CAD, les améliorations de la classe CECB et les nouvelles constructions Minergie ou CECB A/A: + 100 %.
- L'isolation thermique: + 10 %.

Par rapport à 2016, la commune subventionne donc désormais l'isolation thermique alors qu'elle ne le faisait pas auparavant et elle s'implique aussi dans l'amélioration de la classe CECB pour les transformations et dans les nouvelles constructions aux normes CECB A/A ou Minergie. Cette révision du règlement communal fait suite à la révision du programme de subvention cantonale du bâtiment au 1^{er} janvier 2017. La stratégie communale, congruente avec celle du canton, simplifiera les décisions et certains aspects administratifs tant pour le requérant que pour les décideurs; une décision positive de subvention du canton induira certainement une décision similaire de la part des autorités bagnarques. C'est un gain d'efficacité évident.

Dans l'article 5 du nouveau règlement, la commune précise qu'elle pourra chaque année déterminer quel coefficient de pondération elle entend adopter, en fonction des moyens financiers à sa disposition dans le fonds communal pour les énergies renouvelables.

Le nouveau règlement introduit également un article concernant la production de chaleur: la commune ne soutiendra pas les installations principales et décentralisées de production de chaleur sises dans la zone de chauffage à distance dense de Verbier.

UNE POLITIQUE DE LONG TERME

Ce programme d'encouragement dans le domaine de l'énergie s'inscrit dans du long terme. « La

commune a une vision claire dans ce domaine. Elle bénéficie du label Cité de l'énergie et elle a mis sur pied un Plan Directeur Énergétique Territorial », explique Joël Di Natale, le directeur d'Altis Groupe SA – en création – (Services industriels de Bagnes). La commune veut non seulement être un modèle en termes d'approvisionnement énergétique, mais aussi développer le secteur des énergies renouvelables qu'elle pense économiquement porteur tant pour les entreprises locales que pour d'autres sociétés qui pourraient s'installer dans la vallée. « Avec une telle politique de subventionnement, nous pouvons favoriser les projets de transformation, qui donnent aussi du travail aux entreprises de la vallée. » Mais le directeur d'Altis Groupe SA voit plus loin: « Nous voulons être un partenaire de premier plan pour fournir des prestations commerciales et des services utiles à la mise en œuvre des mesures d'optimisations énergétiques. »

NOUVELLE SOCIÉTÉ. NOUVELLES AMBITIONS

Pour gagner encore en efficacité et en clarté, les SIB – par leur service des eaux et des énergies – et ses différentes sociétés filles actives dans le domaine (SEDRE SA, SOGESA, GECAL SA) ont décidé récemment de créer Altis Groupe SA qui sera l'antenne commerciale de toutes les entités précitées. À travers la nouvelle marque, Altis effectuera plus intensément des prestations d'audit énergétique, des études de faisabilité dans les domaines photovoltaïques, thermiques et géothermiques, contracting énergétique, de la gestion technique des bâtiments, etc.; il en sera de même pour les factures d'eau, d'électricité et de chauffage qui seront également aux couleurs d'Altis!

La nouvelle société permettra aussi de donner un coup de fouet à l'innovation dans les secteurs de l'eau, de l'environnement et de l'électricité. Un

pôle d'innovation à ciel ouvert sera créé en partenariat avec la Fondation Ark et les communes de Bagnes, Vollèges, Sembrancher et Bovernier. Car si, évidemment, des rénovations responsables sont nécessaires pour atteindre les objectifs de la stratégie énergétique 2050 (acceptée en Entremont à plus de 66%), l'innovation, dans ce domaine, est aussi un facteur clé de compétitivité économique pour notre région. « Altis Groupe SA, par ses sociétés, veut être un moteur de cette transition. Nous favoriserons le développement technologique et la création ou l'installation de nouvelles entreprises dans la région. Dans les années à venir, en partenariat, nous voulons être un acteur régional incontournable et reconnu », conclut Joël Di Natale.

**Renseignements sur les subventions:
027 777 11 50**

AUTRES SUBVENTIONS DU DOMAINE DE LA CONSTRUCTION

Il faut également rappeler que la commune de Bagnes alloue des subventions dans les trois domaines suivants, concernant la construction.

Aide au logement

La commune de Bagnes octroie des subventions en faveur de l'aide au logement, à savoir: réfection, rénovation, construction et achat.

Subventions pour la couverture en ardoises

Dans les zones villages et la zone des mayens, la pose d'ardoises en toiture est obligatoire et subventionnée.

Réfection des façades

Dans le but d'encourager la réfection des façades, la commune alloue des subventions.

**Pour tous les renseignements, appelez
le Service des constructions: 027 777 11 06**



MESURES COMPLÉMENTAIRES DE LA COMMUNE AU PROGRAMME BÂTIMENTS DU CANTON DU VALAIS

Résumé des nouvelles dispositions cantonales : www.vs.ch/web/sefh/programmes-de-promotion/aides-financieres
Critères détaillés www.vs.ch/energie

Les travaux ne peuvent commencer qu'après réception de la décision indiquant qu'une aide financière est allouée !

Afin d'encourager le raccordement au système de chauffage à distance (CAD), la commune n'apporte pas de soutien financier aux installations de chauffage à bois et aux pompes à chaleur dans la zone CAD de Verbier.

TYPE D'INTERVENTION	CONDITIONS DE L'OCTROI DE SUBVENTIONS CANTONALES (RÉSUMÉ)	COMPLÉMENT COMMUNAL
Isolation thermique Rénovation de l'enveloppe du bâtiment	<ul style="list-style-type: none"> > 70.-/m² de façade, mur et sol donnant contre l'extérieur > Bâtiment chauffé, construit avant l'an 2000 > Contribution minimale par demande de 3000.- > CECB Plus requis au-delà de 142 m² d'enveloppe (dès CHF 10000.-) 	Nouveau 10 % de la part cantonale
Chauffage à bois Production et distribution de chaleur	<ul style="list-style-type: none"> > À partir de 4000.- > Au maximum 25 % de l'investissement total relatif à l'installation de la chaufferie à bois > En remplacement d'un chauffage à gaz, mazout ou électrique 	Montant égal à la part cantonale (sauf zone CAD Verbier)
Pompes à chaleur (PAC)	<ul style="list-style-type: none"> > Pompe électrique > Installation couvrant la totalité des besoins de chaleur > Labels de qualités et critères de performance spécifiques exigés > En remplacement d'un chauffage à gaz, mazout ou électrique 	Montant égal à la part cantonale (sauf zone CAD Verbier)
CAD Raccordement à un réseau de chauffage à distance	<ul style="list-style-type: none"> > À partir de 4000.- > Chaleur fournie provenant à au moins 75 % d'énergie renouvelable ou de rejets thermiques > En remplacement d'un chauffage à gaz, mazout ou électrique 	Montant égal à la part cantonale
Capteurs solaires thermiques	<ul style="list-style-type: none"> > Puissance thermique nominale d'au moins 2 kW > Certificats énergétiques et garanties de performance exigés 	Montant égal à la part cantonale
Amélioration de la classe CECB	<ul style="list-style-type: none"> > Bâtiment construit avant l'an 2000 > Amélioration CECB pour l'enveloppe et l'efficacité énergétique globale > Pas de cumul avec subventions pour isolation ou capteurs solaires > Expert CECB accrédité 	Nouveau Montant égal à la part cantonale
Nouvelle construction Minergie-P	<ul style="list-style-type: none"> > Certificat Minergie-P et/ou Minergie-A > Minergie-A avec exigence primaire selon Minergie-P > Contribution divisée par 2 en cas de bonus sur l'indice d'utilisation du sol ou de bâtiment public 	Montant égal à la part cantonale
Nouvelle construction CECB A/A	<ul style="list-style-type: none"> > CECB A pour l'enveloppe et pour l'efficacité énergétique globale > Expert CECB accrédité 	Nouveau Montant égal à la part cantonale

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 23 mai au 10 septembre 2017.

> 23.05.17

Service des bâtiments

Suite au départ à la retraite de Claude-André May, le CC nomme Dominique Gabbud comme suppléante à Yvan Carron, responsable des concierges.

Service de l'Environnement

Le Règlement pour la gestion des déchets est approuvé par le CC. Ce dernier a également été approuvé par le Conseil général le 27 septembre dernier. Un flyer sera prochainement adressé à toute la population pour informer les citoyens, dans le détail, des modalités de ce règlement.

Service des patentes

Cantaloupe au Châble (anciennement Brasserie 1). Le CC octroie l'autorisation d'exploiter à Michael Belbas pour le Cantaloupe au Châble.

Abri PCI les Fleurettes

Le CC décide d'acquérir 33 places dans l'abri de protection civile des Fleurettes, qui pourront être utilisées par la Commune en cas de crise.

Santé/Secours sanitaire - Maison de la santé à Sembrancher

Le CC décide de présenter une demande d'intégration de la Commune de Bagnes à la Maison de la Santé du Grand Entremont, en lui demandant également d'apporter une contribution spécifique à la problématique des gardes médicales à Verbier et dans la vallée. Le CC souhaite améliorer la desserte sanitaire sur son territoire.

Modification partielle du RCCZ

Le CC mandate Fabrice Franzetti pour la modification partielle du Règlement communal des constructions et du plan de zones, dont la procédure pourra être engagée à partir du 1^{er} janvier 2018, date de l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi cantonale sur les constructions.

Film documentaire de 3 épisodes de François Perraudin, le Haut Val Sauvage

Le CC décide de soutenir à hauteur de CHF 15000.– ce documentaire qui permettra de valoriser la faune diversifiée du Haut Val de Bagnes.

Arcare

Le CC décide de verser CHF 40000.– à l'Association Arcare pour lui permettre la restauration de 2 îtres supplémentaires (celui des Beutsons et celui de Tsarbondé).

Service des contributions

Le CC nomme Manon Troillet au poste de taxatrice, dès le 1^{er} juin 2017. Dans le même temps, il est pris acte de la diminution d'activité de Léonie Germannier à 60 %.

Octroi du droit de cité

Le CC octroie le droit de cité communal à Didier Reichenbach, résident à Champsec, et à ses enfants Alain, Simon, Thomas et Samuel.

Parking des Marais-Verts - mandat d'expertise

Le CC valide l'offre de service d'expertise d'Irbis Consulting, à Morges, par Eve Moytier et Philippe Martin, portant sur les éléments suivants:

Analyse critique des 33 plus-values mises en évidence par l'Assistant du Maître de l'Ouvrage (AMO) mandaté par la Commune. Identification d'éventuelles moins-values. Analyse critique des conventions 2009 et 2013 passées entre la Commune et l'AMO. Analyse du respect du crédit d'engagement approuvé par le Conseil général (CG) et appréciation du prix de la place. La communication du résultat de cette expertise sera transmise au CC et au CG dans un prochain Bagnes-Info. Les décomptes définitifs du parking ayant été adressés à la Commune en été 2017, les résultats de cette expertise sont attendus pour la fin 2017.

> 06.06.17

Énergie - Directive pour la gestion des eaux de pluie

Le CC valide la Directive pour la gestion des eaux pluviales de la Commune de Bagnes. Cette directive, qui est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2017, figure sur le site internet des Services Industriels de Bagnes. <http://www.sibagnes.ch/uploads/default/id-2355-SIB-Directive-Gestion-Eaux-Pluviales.pdf>

Parcelle bourgeoiale 3506 aux Esserts-Verbier

Le CC accepte de vendre à Monsieur Van Damme, un solde de 295 m² situé en zone à bâtir sur les hauts des Esserts à Verbier. Cette vente a été approuvée par l'Assemblée bourgeoiale, comme objet de sa compétence, le 14 juin dernier.

Plan de Quartier du Châble (derrière la Maison de Commune)

Afin de pouvoir maîtriser le foncier du futur plan de quartier au Châble, le CC a finalisé les arrangements prévus avec les propriétaires concernés. Il a en particulier acquis l'appartement de Marie-José Barben, située sur les locaux des pompiers appartenant à la Commune.

Pistes VTT à Verbier

Le CC mandate le bureau BikePlan pour l'élaboration du dossier nécessaire à la réalisation de la piste bleue/verte de la Chau.

Structures d'accueil de la petite enfance

Le CC approuve le règlement de base et les directives d'application 2017-2018, qui ont été également approuvés par le CG le 23 mai dernier.

Comptes 2016 de la Bourgeoisie

Le CC approuve les comptes 2016 de la Bourgeoisie, qui présentent un total des charges sans amortissements de CHF 2232648 et un total des revenus de CHF 2329070, si bien que les excédents de revenus s'élèvent à CHF 96422. Les investissements totaux s'élèvent à CHF 265383, et il est pris acte que la

fortune nette de la Bourgeoisie s'élève au 31 décembre 2016 à CHF 8398877.

Service des bâtiments

Suite au départ à la retraite de Claude-André May, le CC nomme Murielle Gaillard comme responsable technique des bâtiments à 50 %, en précisant que toutes les questions techniques et énergétiques liées aux bâtiments communaux occupés (eaux, électricité, chauffage, isolation, gestion des combustibles, gestion des maintenances, etc.) sont gérées par mandat par GECAL SA.

> 20.06.17

Circulation

Le CC décide de créer une aire de chaînage éclairée et signalée à l'entrée du Châble, après le rond-point de Profray, sur la parcelle cantonale 17889.

Énergie

Le CC nomme François Darbellay, d'Orsières au poste de Chef de produits énergie, à 100 %, dès le 1^{er} août 2017.

> 11.07.17

Patente

Le CC octroie une autorisation d'exploiter, un jour par semaine, à Myriam Ruegsegger pour Max Poulet.

Centre sportif - Ouverture de la piscine

Le CC prend acte de l'autorisation cantonale pour le le filtrage et le chauffage de la piscine extérieure, qui pourra être ouverte à partir du 21 juillet suite à l'incendie survenu le 9 juin dernier.

Paroisses

Le CC valide la nouvelle convention qui lie la Commune de Bagnes, celle de Vollèges et les Paroisses de Bagnes, Verbier et Vollèges. Cette convention prévoit en particulier le transfert du personnel des paroisses sous leur responsabilité directe. Il ne sera plus intégré au personnel communal comme auparavant.

Tourisme - Groupe Bagnes en lumières – programme 2017-2018

Le CC approuve la programmation d'installation des lumières pour l'hiver prochain et l'acquisition des œuvres de l'atelier Erik Barry (Pique'lum pour Pierre-Grosse et le pont, Essaim pour la place du Châble).

Association «Le jardin»

Le CC accorde à cette association un soutien de CHF 2000.– afin de couvrir les frais d'organisation d'une résidence du 17 au 21 juillet réunissant des artistes et sportifs valaisans jeunes, à Champsec.

Directives communales en matière

de constructions

Le CC valide l'ensemble des directives d'application en matière de construction, comprenant notamment celle des subventions pour la couverture en ardoise, celle concernant les aménagements extérieurs, les

assainissements énergétiques des bâtiments ou encore les petites constructions. Ces directives figurent sur le site internet de la Commune www.bagnes.ch.

Trophée des Combins

Le CC accepte les différents aménagements nécessaires à l'organisation de l'édition des 5 et 6 août 2017 et la prise en charge d'une subvention de CHF 2500.–.

> 25.07.17

Rénovation de la Maison de Commune – période transitoire

Le CC décide de louer l'appartement de 3,5 pièces, de Werner Goltz, situé en dessus de son magasin d'opticien, pour y mettre temporairement le Service des finances communal, le temps de la rénovation de la Maison de commune.

Service des constructions

Suite à une réorganisation et un renforcement du service, le CC nomme Erick Mazet, de Fionnay, comme collaborateur technique au Service des constructions, à 100 %, dès le 1^{er} septembre 2017.

Groupe SIB

Le CC nomme Mélodie Rossier comme collaboratrice du Service administration et gestion à 100 %, dès 1^{er} août 2017.

Police Municipale

En remplacement de postes vacants, le CC nomme 2 nouveaux agents de police: Mathilde Etchegaray, de Saint-Prex, et Julien Migliaccio, de Vollèges.

Course de vélo sans chrono «Peloton pour la Paix» du 16 septembre 2017

Le CC accepte de soutenir cette manifestation organisée par Graine de Paix, avec un versement de CHF 1000.–.

Détermination des lieux touristiques où l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger est autorisée

Pour la Commune de Bagnes, seules les stations de Verbier et des Mayens de Bruson peuvent faire l'objet de vente d'immeubles aux personnes domiciliées à l'étranger. Cette limitation qui prévalait déjà par le passé permet de répondre aux besoins touristiques et de lutter également contre une certaine spéculation immobilière sur le reste du territoire.

> 16.08.17

Octroi du droit de cité de Bagnes

Le CC octroie les droits de cité suivants:

1. Garneau Yves, son épouse Carina et leurs enfants Elliot et Emil, à Versegères.
2. Paul Christian, son épouse Carola et leurs enfants Lara et Adrien, à Verbier.
3. Lourenço Do Pio Manuel Avelino, son épouse Anabela et leurs enfants Bruna et Leandro, à Versegères.
4. Parker Clare et son fils, Chenet Frédéric, au Châble.
5. Gent Anthony, son épouse, Miranda et leurs enfants, Mathilda, Lyra, et Albert, à Verbier.
6. Pelka Roman son épouse, Wissinger Sophie et leurs enfants Juliette, Maximilian, Joséphine, et Scarlett, à Verbier.
7. Da Silva Alexandra, au Châble.
8. Sleurs Chantal, à Verbier.
9. Raisière Vincent, à Sarreyer.
10. Palm Jonas, son épouse Johana, et leurs enfants Gabriel et Elisabet, à Verbier.
11. Biba Sahadete, au Châble.
12. Bourbonnais Martin et son épouse Patricia, à Verbier.
13. Löf Tora, à Verbier.
14. Marcar James, à Verbier.
15. Valente Pinto Manuel et son épouse Neto Rodrigues Pinto Isabel, à Verbier.
16. Savin Sébastien, à Verbier.
17. Carr Paula, à Verbier.
18. Igelman Norbert Francis, à Verbier.

Bois de feu de la bourgeoisie

Le CC décide d'un tarif préférentiel pour les veuves et veufs retraités, Bourgeois de Bagnes, au prix de CHF 60.– par stère de bois de feu en bûches, pris au dépôt (en lieu et place de CHF 100.– pour les bourgeois et CHF 105.– pour les non-bourgeois).

Bourgeoisie

Le CC octroie le droit de vote à Marie-Claude et Yves Fellay, domiciliés à Martigny pour la législature 2017-2020.

Vingt ans de la cabane de Louvie

Le CC accepte un financement de CHF 5500.–, comme participation aux festivités des vingt ans de la cabane de Louvie qui se sont tenues le 3 septembre dernier.

Patentes

Le CC octroie les 3 autorisations d'exploiter suivantes:

- Daniel Guidotti pour Le Jardin, à Verbier
- Viviane Collombin pour La Ferme du Soleil, à Médières
- William Chatel pour la Casbah à Verbier (horaire 17 h à 4 h).

Armée Suisse - reddition des places de tirs Montagne de Six Blanc, Mille, Sery et Pointe d'Otema

Le CC valide les conventions concernant la reddition de ces places de tirs, qui ne sont plus utilisées actuellement par l'Armée suisse.

Future zone artisanale de Profray

Droits d'emption sur les parcelles du périmètre concerné par le changement de zone

Le CC valide les modalités des droits d'emption qui seront adressées aux différents propriétaires concernés, afin que la Commune puisse devenir propriétaire de l'ensemble des parcelles du secteur. Une fois l'accord de tous les propriétaires obtenu et la procédure de modification de plan de zone menée à terme, la Commune pourra mettre à disposition des entreprises une nouvelle zone artisanale à de bonnes conditions.

Restaurant provisoire du Centre sportif à Verbier

Le CC décide de l'acquisition d'un restaurant provisoire, afin de maintenir un service de restauration par la société Time Out, pour l'hiver prochain.

Film Lueursproductions (Gaëlle May), film tourné à Bagnes

Le CC accepte un soutien de CHF 7000.– pour la réalisation d'un court-métrage sur le thème de l'abus sexuel et de ses conséquences.

> 29.08.17

Energie-politique tarifaire PCP

Le CC décide de maintenir pour 2018 la participation pour l'éclairage public à 0.22 ct par kWh, qui devra être approuvée par le CG en décembre prochain.

Abonnements TVSA 2017/2018

Le CC décide de maintenir les participations et répartitions du financement des abonnements de TVSA entre parents et commune, conformément aux saisons précédentes, pour favoriser la pratique du ski.

Décisions du Conseil général du 23.05 au 10.09.2017

Réuni en séance le 13 juin 2017, en présence de 41 membres, le Conseil général a pris les décisions suivantes:

1. Il accepte, par 36 voix pour, 2 contre et 2 abstentions, les comptes 2016 de la Municipalité et des Services industriels.
2. Il accepte, par 30 voix pour, 1 contre et 7 abstentions, le crédit complémentaire de CHF 300 000.– pour les travaux de rénovation du bâtiment communal de l'ancien Café des Amis au Châble, portant le coût total de l'investissement à CHF 2 050 000.–.
3. Il accepte à l'unanimité les modifications du Règlement des structures d'accueil communales.
4. Il accepte, par 34 voix pour et 6 abstentions, le postulat « Communication et participation avec le citoyen ».

Adjudications - du 9 mai au 28 août 2017

DATE	DOMAINE	LIEU / SECTEUR	TYPE DE TRAVAUX	ENTREPRISE	ÉTAT
09.05.17	École	Versegères	Démolition	Michel Démolition SA	Automne 2017
09.05.17	École	Versegères	Ferblanterie	Jean-Michel Sarrasin SA	Automne 2017
09.05.17	École	Versegères	Étanchéité souples (toitures plates)	Geneux Dancet SA	Automne 2017
06.06.17	Énergies	Louvie	Chambre de sortie de la galerie	Vaudan SA	En cours
06.06.17	Énergies	Sarreyer	Réservoir: travaux de génie civil	Vaudan SA	En cours
06.06.17	Énergies	Sarreyer	Réservoir: travaux d'assainissement	Méga SA	En cours
06.06.17	Énergies	Sarreyer	Réservoir: fourniture de tuyauterie	Techplast Sàrl	En cours
06.06.17	Énergies		Sécurité au travail	BTEE SA	En cours
06.06.17	École	Versegères	Acquisition de containers pour mise à disposition des sociétés locales	Gétaz-Miauton SA	Terminé
06.06.17	École	Versegères	Honoraires pour travaux spéciaux de soutènement	Tissières SA	Terminé
06.06.17	Amén. du territoire	Le Châble	Aménagement de pare-ballons	Pierre Terretaz	En cours
20.06.17	Énergies	Le Châble	Bâtiment Curala échafaudages	Ardag SA	Printemps 2018
20.06.17	Énergies	Le Châble	Bâtiment Curala maçonnerie	Consortium Vaudan-Manenti	Automne 2017
20.06.17	Énergies	Le Châble	Bâtiment Curala charpente	Besson SA	Printemps 2018
20.06.17	Énergies	Le Châble	Bâtiment Curala vitrerie	H. Besse & Fils SA	Printemps 2018
20.06.17	Énergies	Le Châble	Bâtiment Curala ferblanterie	J.M. Sarrasin	Printemps 2018
20.06.17	Énergies	Le Châble	Bâtiment Curala étanchéité	Geneux-Dancet	Printemps 2018
20.06.17	Énergies	Le Châble	Bâtiment Curala stores	Griesser SA	Automne 2018
20.06.17	Énergies	Le Châble	Bâtiment Curala installation électrique - courant fort	Guigoz & Filliez SA	Printemps 2018
20.06.17	Énergies	Le Châble	Bâtiment Curala installation électrique - courant faible	Baillifard Veuthey SA	Printemps 2018
20.06.17	Énergies	Le Châble	Bâtiment Curala installation chauffage	Carroz SA	Automne 2018
20.06.17	Énergies	Le Châble	Bâtiment Curala ventilation	Roth SA	Automne 2018
20.06.17	Énergies	Le Châble	Bâtiment Curala sanitaires	Carroz SA	Automne 2018
20.06.17	Énergies	Le Châble	Bâtiment Curala plâtrerie	David Alter	Automne 2018
20.06.17	Énergies	Le Châble	Bâtiment Curala serrurerie	Bitz & Savoye	Automne 2018
20.06.17	Énergies	Le Châble	Bâtiment Curala chapes	Manenti-Fellay	Printemps 2018
20.06.17	Énergies	Le Châble	Bâtiment Curala revêtement sols	Stéphane Vaudan	Automne 2018
20.06.17	Énergies	Le Châble	Bâtiment Curala peinture	David Alter	Automne 2018
20.06.17	Énergies	Le Châble	Bâtiment Curala maçonnerie	Gaillard SA	Printemps 2018
20.06.17	Énergies	Le Châble	Bâtiment Curala étanchéité	Serc Sàrl	Printemps 2018
20.06.17	Énergies	Le Châble	Bâtiment Curala installation électrique courant faible	Terretaz-électricité	Printemps 2018
20.06.17	Énergies	Verbier	Fourniture d'une grille Coanda torrent Verbier	Wild Regel und Klärtechnik AG	En cours
20.06.17	Bourgeoisie		Travaux de construction de places à bois	Manenti Farquet SA	Terminé
20.06.17	TP et environnement	Montagnier	Mesures d'urgence torrent de Montagnier	Manenti Farquet SA	Terminé
20.06.17	TP et environnement		Offre d'honoraires complémentaires	Groupement Cert Ingénierie SA et François-Xavier Marquis Sàrl	En cours
20.06.17	TP et environnement	Verbier	Déneigement, balayage et travaux divers	Tony Vaudan SA	En cours
20.06.17	TP et environnement		Reprise du vieux papier et carton	Papierfabrik Utzenstorf AG	En cours
11.07.17	Centre sportif	Verbier	Prestations de spécialiste pour l'expertise post-incendie	CSDIngénieurs	Terminé
25.07.17	TP et environnement	Lourtier	Aménagement d'une place de parc	Gaillard SA	Terminé
25.07.17	TP et environnement	Verbier	Pose d'un enrobé bitumineux sur le chemin d'Alani	Sabeco SA	En cours
25.07.17	TP et environnement		Acquisition d'un véhicule utilitaire	Elco Mécanique SA	Décembre 2017
25.07.17	Constructions		Modification partielle du RCCZ	Fabrice Franzetti	En cours
16.08.17	École	Versegères	Vitrages intérieurs spéciaux	Revaz SA	2018
16.08.17	École	Versegères	Ascenseurs	Techlift Sàrl	2019
16.08.17	École	Versegères	Stores en toile	KästliStoren	2019
16.08.17	École	Versegères	Étanchéité spéciale	Geneux-Dancet SA	2018
29.08.17	École	Versegères	Échafaudages	Von Ro Cerdeira SA	Automne 2017
29.08.17	École	Versegères	Obturation coupe-feu	Fire System SA	2018
29.08.17	École	Versegères	Fenêtres en bois et métal	Vincent Dini Menuiserie SA	Mi 2018
29.08.17	École	Versegères	Façade ventilée	Besson charpentes	Mi 2018
29.08.17	Énergies	Verbier	Rénovation du réservoir du Mayentset	SRP Ingenieur AG	Automne 2017
29.08.17	Énergies	Montagnier	Rénovation des services au chemin de Probé	Gaillard SA	Automne 2017
29.08.17	Énergies	Verbier	Installation et fourniture de panneaux photovoltaïques	Baillifard-Veuthey SA	Automne 2017
29.08.17	Bourgeoisie	Versegères	Travaux de débardage	Sylvapro SA	En cours
29.08.17	Énergies	Mauvoisin	Accompagnement pour le retour de concession	Schwartz and Co	En cours
29.08.17	TP et environnement	Brecholey	Assainissement du pont sur la Dranse	Manenti-Farquet SA	En cours

BAGNES-VOLLÈGES

Les citoyen-ne-s au cœur du processus de fusion

En 2019, les Bagnards et les Vollègeards devraient pouvoir se prononcer sur la fusion de leurs communes. Avant cela, au printemps 2018, toutes les citoyennes et tous les citoyens de Bagnes seront invités à participer à des rencontres pour donner leur avis sur les différents aspects de la fusion.



En 2021, Bagnes et Vollèges pourraient ne faire plus qu'une seule commune.

On ne réussit pas une fusion sans l'engagement des populations concernées. Ainsi, dès le printemps prochain, les citoyennes et les citoyens de Bagnes et de Vollèges pourront s'exprimer

lors de rencontres mises sur pied dans les deux communes.

Certains habitants sont déjà à l'œuvre. Aujourd'hui, le processus de fusion est en effet bien engagé. Le comité de pilotage a ouvert la consultation en constituant des commissions participatives qui comprennent des citoyens, des membres des administrations, ainsi que des conseils communaux de Bagnes et de Vollèges. Ces commissions ont commencé leur travail pour dessiner les grandes lignes de la future commune. Une cinquantaine de personnes sont engagées dans ces réflexions, au sein de quatre commissions :

- Identité, vie politique et socioculturelle, instruction publique et collaborations
- Administration générale
- Services techniques et travaux publics
- Finances

Dans leur travail, elles doivent aborder une grande diversité de thèmes : nom de la commune, armoiries, bourgeoisie, culture, sport, loisirs, culte, santé, collaborations intercommunales, administration, bureaux communaux, personnel communal, services techniques, travaux publics, finances, économie, tourisme, urbanisme.

Les commissions sont chargées de définir les avantages et les inconvénients de la potentielle fusion

dans tous ces domaines et de proposer des recommandations.

Ces commissions sont nées de la volonté affichée par les nouveaux conseils municipaux de Bagnes et de Vollèges, entrés en fonction au début 2017, qui se sont prononcés en faveur de la poursuite de l'étude de faisabilité commencée en 2015 sur la fusion de leurs communes.

Les commissions rendront compte de leur travail au Comité de pilotage de la fusion (Copil), constitué des deux présidents de commune, des deux vice-présidents et des deux secrétaires communaux, c'est-à-dire, pour Vollèges, de Christophe Maret, Fabien Sauthier et Jean-Louis Farquet et, pour Bagnes, d'Éloi Rossier, de Jean-Baptiste Vaudan et de Frédéric Perraudin. Le Copil prendra ensuite le relais pour approfondir les aspects touchant au fonctionnement de la future commune.

Au début de l'année 2018, un pré-rapport de fusion sera élaboré et des rencontres citoyennes seront organisées durant le printemps 2018. Suite à ces rencontres, le rapport final sera communiqué aux deux populations afin de préparer une votation en 2019. Si tout se passe selon le planning prévu, la fusion pourrait entrer en force en 2021.

Une information plus complète sur le planning de la démarche sera présentée dans le courant du mois de décembre 2017.

Charly Veuthey

UNE VISION D'AVENIR

Éloi Rossier, le président de Bagnes, analyse : « Nous voulons aller jusqu'au bout de ce que nous partageons et mettre en place toutes les synergies et collaborations possibles. Il est évident que Vollèges est la commune avec laquelle nous partageons le plus. » Christophe Maret, le président de Vollèges, poursuit : « Cela fait huit ans que l'idée de fusion a germé. Nous avons attendu l'élection des nouveaux exécutifs pour aller de l'avant, afin qu'il y ait une continuité entre les personnes qui lancent l'analyse et celles qui assumeront l'étude de faisabilité et les choix qui seront présentés aux citoyens, sans tabou et en toute transparence. Notre population pourra s'exprimer en toute connaissance des enjeux actuels. »

Pour Éloi Rossier, la fusion « est un choix de vie qui est proposé aux citoyens des deux communes.

Notre volonté, c'est d'être mieux armé pour affronter l'avenir. Beaucoup d'incertitudes pèsent sur notre région, nous serons plus forts à deux pour relever les défis. » Christophe Maret va dans le même sens : « L'objectif sera de maintenir l'identité de nos villages et les intérêts de nos citoyens, avec de meilleures prestations, afin d'affronter les défis futurs avec sérénité. » L'identité est bien sûr l'un des enjeux, mais, note Éloi Rossier, « les habitantes et les habitants de Vollèges conserveront la leur, comme ceux de Sarreyer, de Lourtier... »

Les présidents sont convaincus que les communes de Bagnes et de Vollèges sont aujourd'hui mûres pour la fusion : « Pour moi, explique Christophe Maret, l'adage « ne remets pas à demain ce que tu peux faire aujourd'hui » est parfaitement

adapté à la situation. Attendre encore ne nous apportera que des incertitudes supplémentaires. La responsabilité d'un élu est d'anticiper et non de subir. Une telle fusion permet d'avoir des moyens qu'une petite entité communale ne pourra pas assumer à elle seule. Notre place sera également renforcée dans le canton. Avec ce projet, nous nous préparons aussi à une possible fusion à plus grande échelle dans notre district. » La fusion Bagnes-Vollèges sera-t-elle, si elle se réalise, une étape vers une grande fusion de l'Entremont ? « Personnellement, conclut Éloi Rossier, je pense que nous devons y aller par étapes, pas à pas. En travaillant aujourd'hui sur notre fusion, nous avons l'avantage d'anticiper des mutations futures. Nous devons réaliser ce qui est réalisable par nos soins. Ensuite, on verra. »

Charly Veuthey

FORAIN FOREVER

«Pour une goutte de vin, il faut bien descendre...» Les Entremontants sont descendus en nombre cultiver la vigne sur la rive droite du Rhône. Un livre et une exposition racontent l'épopée de ces vigneron nomades et de leurs relations, parfois mouvementées, avec les habitants de Fully.

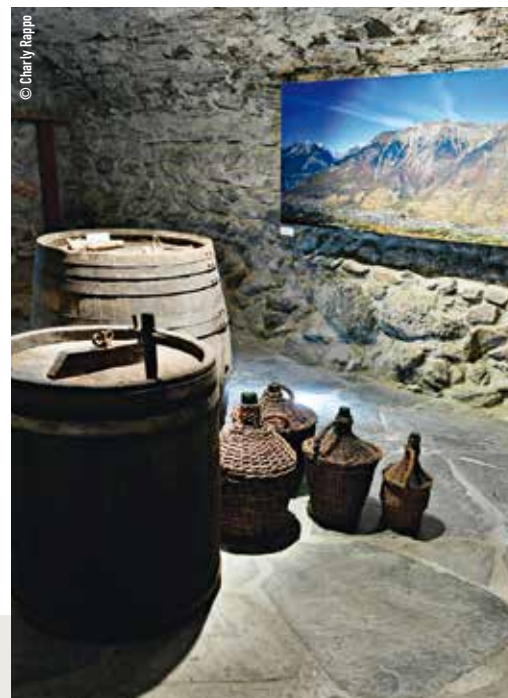


Le forain, c'est celui qui vient de l'extérieur (foris en latin ou feür en patois). Il suffit de résider hors de la paroisse pour faire partie de cette catégorie. Elle désigne en particulier les montagnards qui possèdent des vignes en plaine, parmi lesquels beaucoup de Bagnards, mais aussi des ressortissants de tout l'Entremont. Certains font 15 kilomètres alors que d'autres doivent accomplir trois fois cette distance pour rejoindre leurs vignes, « sans compter le dénivelé allant de 250 à plus de 1000 mètres », relève l'historien Arnaud Meilland.

UN VIGNOBLE CONVOITÉ

Pourquoi s'imposer de telles transhumances, en plus d'un calendrier de travaux agricoles déjà chargé, à une époque où tout se fait à pied? Pour les montagnards, habitués à se déplacer entre champs, mayens et alpages, « cette mobilité n'avait rien d'extraordinaire », relève l'anthropologue Mélanie Hugon-Duc. Mais l'attrait de Fully et la réputation de son terroir y sont aussi pour quelque chose. Car si les Entremontants ont fait quelques tentatives pour acclimater la vigne plus près de chez eux, ce fut avec des fortunes diverses. Tandis que le vin de Fully fait l'objet de commentaires le plus souvent enthousiastes, dont on retrouve les traces dans les chroniques de voyageurs et de notables locaux. Notamment Hildebrand Schiner, qui dans sa fameuse description du Valais (1812) affirme que : « Les vignes de Fully sont excellentes, et ses vins fort bons, surtout les rouges, qui y sont d'une qualité marquante. »

Dès le Moyen Âge, les Bagnards acquièrent des parcelles à Fully, mais c'est « encore le fait d'une élite », déclare l'historienne Christine Payot, qui a étudié en particulier la vie et les possessions du tout premier forain bagnard connu, Pierre de Bagnes († 1282). Ce dernier a fait beaucoup d'émules, car le phénomène s'est nettement démocratisé durant les siècles suivants. Grâce aux registres d'impôts notamment, les historiens peuvent suivre cette évolution. En 1668 par exemple, Fully compte 169 propriétaires domiciliés sur son territoire. « Or, à cette même date, la localité ne compte pas moins de 654 forains qui



cultivent des parcelles dans son arrondissement! Et parmi ceux-ci, 525 viennent de l'Entremont », indique l'historienne.

PLAINE ET MONTAGNE: DES RAPPORTS MOUVEMENTÉS!

Tous ces forains ne passent pas inaperçus dans le vignoble à l'époque des vendanges, ni au printemps, quand les travaux battent leur plein. Certes ils paient des taxes, qui représentent une manne importante pour la communauté de Fully. Mais cela n'empêche pas les habitants du cru de les trouver un rien envahissants. Ainsi, au fil des siècles, à mesure que leur présence s'affirme, les tensions s'amplifient.

Le montant et les modalités d'encaissement de l'impôt sont parmi les sujets de litige les plus fréquents. Mais il y en a d'autres, comme le pont de Branson, que les Entremontants sont forcés d'emprunter pour se rendre dans leurs vignes. Maintes fois les Fulliérais essayeront de leur faire payer les réparations. Sans succès. Hormis les affaires de gros sous, il y a d'autres sujets de débat, vitaux ceux-là, comme l'occupation du sol. La forte présence des forains qui ne cesse de s'accroître depuis la fin du XVI^e siècle a aussi un impact sur le territoire : « Les vignes remplacent de plus en plus les champs et les prés avec un risque important pour la population locale de ne plus avoir suffisamment de ressources pour se nourrir », relève Arnaud Meilland. Les autorités interviennent à plusieurs reprises pour tenter d'endiguer ce phénomène, constate l'historien.

FORAIN. FOREIGNER

Au XIX^e siècle, avec l'apparition de maladies ravageuses telles que l'oïdium ou le mildiou, les tensions s'aggravent encore. Les forains sont accusés de manquer de vigilance et de négliger leurs vignes. « La plupart de ces vignobles (Martigny et Fully, longeant le coteau jusque près de Sion), appartenant à des populations trop éloignées, le travail doit s'en ressentir, parce qu'on n'y arrive jamais au moment voulu », dénonce un intervenant de l'Assemblée générale de la Société d'agriculture de la Suisse romande en 1864. D'autres au Grand Conseil et dans les revues spécialisées lui emboîtent le pas. Quand le contexte se fait plus difficile, les montagnards deviennent la cible privilégiée des critiques, note Christine Payot. Les montagnards sont désignés ironiquement dans les textes comme les « alpicoles » ou encore « les colonies d'alpicoles », tant la plaine a le sentiment d'être envahie. « C'est toute la problématique de la relation à l'autre qui se

dessine dans ce contexte », note Mélanie Hugon-Duc. « On retrouve aussi cette idée, fréquente dans les petites communautés, que l'élément étranger introduit des nouveautés peu souhaitables », analyse l'anthropologue. Ainsi les forains d'Entremont, qui se voient attribuer un certain relâchement des mœurs: la rumeur leur prête même toutes sortes de dévergondages. Les études historiques permettent toutefois de relativiser cette vision.

T'AS OÙ LES VIGNES?

La tradition veut que chaque ressortissant des communes de montagne de la rive gauche du Rhône possède des vignes sur les coteaux de la rive droite: les Entremontants descendent à Fully ou sur les hauts de Martigny; les Salvanins à Plan-Cerisier; les Bédjuis d'Isérables à Leytron; les Nendards à Conthey et Vétroz, etc. Le forain a notamment ceci de captivant qu'il réunit deux figures emblématiques du Valais: le montagnard et le vigneron. Mais cette relation atavique à la terre, que l'on prête au Vieux-Pays, est-elle toujours vraie? Autrement dit, ce poncif « t'as où les vignes? », dans lequel un certain nombre de Valaisans aiment se retrouver, au point de l'arborer sur leur t-shirt, reflète-t-il la réalité? De moins en moins si l'on en croit les chiffres. Car seul un tiers des Valaisans entretiennent encore un lien avec la vigne et les nouvelles générations semblent peu empressées de prendre la relève. C'est l'une des mises au point que l'exposition du Musée de Bagnes permet de découvrir. L'exposition et la publication sont



l'aboutissement de deux ans de recherches, avec le soutien du Réseau Musée Valais, du Musée du Vin, à Sierre et Salquenen et du Musée de Bagnes, au Châble. Elles s'inscrivent dans la continuité de la monumentale Histoire de la vigne et du vin en Valais publiée en 2009.

Anne-Sylvie Mariéthoz

Exposition au Musée de Bagnes jusqu'au 28 janvier 2018.

Le livre est en vente au musée. Vous pouvez aussi le commander à l'aide du bulletin ci-dessous.



« Forain forever. Pour une goutte de vin, il faut bien descendre », Arnaud Meilland, Mélanie Hugon-Duc, Christine Payot, Éditions Faim de siècle

BULLETIN DE COMMANDE

Je souhaite commander ___ exemplaire(s) de « Forain Forever, Pour une goutte de vin, il faut bien descendre », au prix de CHF 38.- par exemplaire + frais de port CHF 7.-

Nom _____ Prénom _____

Adresse e-mail _____

Rue _____ NPA/Localité _____

Téléphone _____

Date _____ Signature _____

À RENVoyer À :

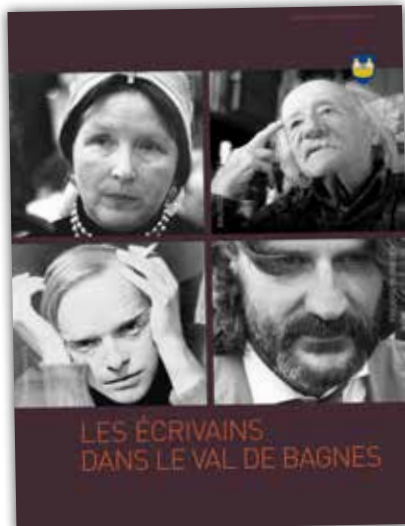
Éditions Faim de Siècle, CP 500, 1701 Fribourg ou www.faimdesiecle.ch

AVENTURES LITTÉRAIRES EN PAYS BAGNARD

Notre édition du «Cahier du patrimoine» sur «Les écrivains dans le val de Bagnes» a connu un grand succès. Nous continuerons donc régulièrement à vous parler d'auteurs qui ont écrit sur la région ou qui s'y sont arrêtés.

TRUMAN CAPOTE

À la fin du long article consacré à Truman Capote dans le «Cahier du patrimoine», nous demandions aux lectrices et aux lecteurs de nous livrer leurs témoignages sur le grand auteur américain, qui a passé plusieurs hivers à Verbier au début des années soixante. Deux personnes ont pris contact avec nous pour nous en parler et nous reviendrons sur Truman Capote dans notre édition de décembre. Si vous avez encore des anecdotes, vous pouvez nous écrire (charly.veuthey@bluewin.ch).



place avec ses collègues alors que les rumeurs les plus fantaisistes commencent à courir et que se réveillent les peurs ancestrales dans la vallée du Rhône. S'efforçant de garder la tête froide, Valérien s'emploie à découvrir l'identité de la victime. Jusqu'à la soudaine disparition de sa compagne Éléonore. Valérien, complètement désespéré, abandonne tout pour la retrouver. La piste le conduira jusqu'à Prague. Valérien va découvrir dans la capitale tchèque les indices reliant les événements valaisans aux heures les plus sombres de la

dictature communiste, au lendemain de l'écrasement du Printemps de Prague. Égaré en pays inconnu, à la poursuite de celle qu'il aime et à la recherche de la vérité, Valérien se retrouve confronté à ses propres incertitudes. Connaissait-il vraiment la femme qui partageait sa vie? Et qui est cette mystérieuse Rusalka dont la présence se dessine lentement aux marges de l'enquête?

Arnaud Maret, «Les Écumes noires» (2011) et «Rusalka» (2016), Éditions de l'Aire

MARCEL MICHELLOD

Dans le «Cahier du patrimoine», nous avons consacré une très courte notice à «La Brésilienne», du chanoine Marcel Michellod né à Lourtier. Durant l'été, l'ouvrage est redevenu soudain d'actualité dans des circonstances pour le moins étonnantes.

La Brésilienne est l'histoire d'une femme valaisanne, emmenée bébé au Brésil et revenant plus tard vivre à Lourtier, qui raconte l'âpreté de sa vie dans la vallée au milieu du XX^e siècle. Cette femme n'était autre que la mère de Francine Dumoulin, qui a été retrouvée durant l'été avec son mari Marcelin, sur le glacier du Tsanfleuron 75 ans après leur disparition. Ils avaient disparu en laissant sept orphelins. Le destin tragique des époux Dumoulin a été relaté par les médias du monde entier durant l'été.

Dans le livre, Jean-Pierre, le fils du couple, écrit à sa grand-mère: «Nous ne savons pas si papa et maman reviendront. Ils ne sont pas rentrés depuis trois jours et on ne les retrouve plus. C'est aujourd'hui mardi et ils étaient partis dimanche, pour l'alpage du Sanetsch, celui qui est de l'autre côté de la montagne, quand on a passé le glacier de Tsanfleuron. Le braconnier Rossoz qui était à la

chasse par là-haut a vu papa et maman qui traversaient le glacier. Ils avançaient l'un à côté de l'autre, puis tout à coup, il ne les a plus vus.»

Dans ce très beau roman, le barrage de Mauvoisin est aussi très présent. Peu après la fin de la construction, l'héroïne du livre se plaint: «Tous les torrents avaient été captés pour le grand barrage de Mauvoisin. Les exploitants de la houille blanche avaient promis les eaux d'irrigation quand il serait nécessaire, mais rien ne venait et le haut pays brûlait.»

Marcel Michellod, «La Brésilienne», 1966, disponible dans les bibliothèques

PHILIPPE LAMON

Dans le «Cahier du patrimoine», nous vous parlions également de «Baba au rhum» de Philippe Lamon. L'auteur vient de recevoir le Prix de la Société des Écrivains valaisans pour son roman «Baba au rhum». Pour rappel, il s'agit d'une histoire très loufoque. Un jeune écrivain est appelé à

écrire l'autobiographie de Veronica Lippi, une chanteuse star des années 80 qui vit à Verbier avec son python royal, qui n'a pas «hésité à poser nue dans L'Illustré pour ses 50 ans» – avec son serpent – et qui garde les cendres de sa mère dans un pot de Nutella.

Le jeune homme s'installe dans la station pour recueillir les propos de la star déchue qui crée l'émoi à Verbier quand le serpent disparaît en plein Verbier Festival. On fait appel à Plastic Bertrand, dont le python est un fan. Finalement, «Veronica revient avec, sur ses épaules, le responsable de la baisse de quinze pour cent des nuitées hôtelières dans la station, de l'annulation d'un concert du Verbier Festival, de l'évacuation de la piscine de Verbier et des sueurs froides de James Blunt.

Philippe Lamon, «Baba au rhum», Éditions cousumouche, 2016

Si vous n'avez pas eu la chance de découvrir le «Cahier du patrimoine», vous pouvez le trouver sur le site de la commune:

www.bagnes.ch/fr/Officiel/Publications/Cahiers-du-patrimoine



Il a, entre autres, publié deux romans aux éditions de l'Aire, «Les Écumes noires» (2011) et «Rusalka» (2016), qui devraient idéalement être lus l'un après l'autre. Une partie du deuxième roman se passe à Bagnes.

Dans «Rusalka», en août 2012, le corps d'un vieil homme est retrouvé par des promeneurs sur le couronnement du barrage de Mauvoisin. Valérien de Roten, jeune officier de police, est envoyé sur

GEORGES DUMOULIN

Collaborateur retraité de la centrale électrique de Fionnay, Georges Dumoulin a aussi été apiculteur, skieur passionné et président du ski-club Grand-Combin de Lourtier. Rencontre avec ce témoin privilégié de l'évolution du haut val de Bagnes.

« Je suis le numéro six d'une famille de vingt. Des fois on embêtait mon père, on lui disait : comment ça se fait... ? Il répliquait avec le sourire : c'était la seule industrie par ici ». Il est vrai que, hormis les cultures de subsistance, comme les pommes de terre, « qu'on plantait jusque tout en haut sous la forêt », on faisait pousser des fraises qui rapportaient un peu d'argent, mais c'est à peu près tout. Et puis sont venus Verbier et les emplois d'hiver : « c'était fabuleux, on ne connaissait pas ça », commente Georges Dumoulin, 87 printemps.

DE MULETIER À OUVRIER POLYVALENT

Sa carrière de travailleur, Georges l'a commencée tôt, dès sept ans, dans les alpages, comme beaucoup de Bagnards. D'abord au Clou, au-dessus de Verbier, à garder les moutons du conseiller d'État Maurice Troillet, qu'il a aussi

accompagné à la chasse au lièvre, ou au coq de bruyère à l'occasion. À l'alpage de Grand Plan, c'était les cochons – il y en avait 27 se souvient-il – enfin, il a passé plusieurs saisons comme berger au Giétroz. Sa mémoire est précise, il donne les années, le nombre de bêtes. Jamais un commentaire négatif. Un mot revient souvent dans sa bouche : formidable. « Comme on a vécu, c'était formidable, parce qu'on a toujours vu mieux. On ne s'attendait pas à de telles choses », déclare notamment le retraité.

Habitué à guider le mulet de la famille sur le chemin de Panossière, où son père tenait la cabane, Georges s'est mis à transporter du matériel dès 1948, alors que le projet de barrage à Mauvoisin était encore en discussion. La collaboration s'est poursuivie, au gré des

travaux liés à cet immense chantier : sondages, construction de la route, montage du téléphérique, enfin de la centrale de Fionnay, en 1954. « Sans trop se poser de question », Georges a donc enchaîné les boulots et saisi chaque opportunité, remplissant successivement les fonctions de transporteur, surveillant des installations, magasinier, bobineur... « On ne s'inquiétait pas trop de la paie, c'était formidable d'avoir du travail », relève-t-il plus d'une fois. « Mais tout ça », précise-t-il en évoquant l'ensemble des développements de la vallée, « c'est grâce à un ingénieur électricien de Champsec, Albert Maret (ndlr : initiateur des constructions de barrage en Valais). Ça me fait mal au cœur qu'on n'enseigne pas son nom dans les écoles ! »

L'ÉNERGIE DES ABEILLES ET LA DOUCEUR DU MIEL

Côté loisirs, Georges Dumoulin s'est activé au sein du ski-club de Lourtier, qu'il a présidé durant de longues années, en 1950, puis de nouveau à partir de 1983. Quand on l'interroge sur ses meilleurs souvenirs, il mentionne en particulier les compétitions organisées par le club : les courses Brunet-Lourtier (dont le record historique – huit minutes ! – a été établi par Cyrille Carron de Versegères), les épreuves de ski de fond à Fionnay, qui comptaient pour la coupe valaisanne. « C'était tout tellement simple alors. On n'avait pas besoin de tant d'explications. Il n'y avait pas de papier, c'était la parole : va proï, va pâ proï (ça va ou ça va pas). Aujourd'hui, on a beaucoup compliqué la vie, je trouve ».

En 1964, il s'est mis à l'apiculture, « parce que je suis gourmand, j'aime le miel, et puis c'est un plaisir monstre de garder des abeilles : l'espoir que ça donne ! » Du pas de porte au salon, maints objets de sa maison rendent hommage à ces précieuses ouvrières. Cette passion, il l'a entretenue pendant plus d'un demi-siècle, dont quelques années comme inspecteur des ruchers, puis comme responsable de la station de fécondation de reines d'abeilles de Bonatchesse. « J'ai bien fait ma vie, même si je n'ai pas de métier. J'ai pu faire ma maison, élever mes enfants, (ndlr : 3 enfants, 5 petits-enfants et 4 arrière-petits-enfants). Sans presque jamais quitter le haut val de Bagnes, ou le moins possible ! Quand je vais sur le balcon, je vois tout : je vois le Levron, Bruson, Sarreyer. Je suis bien ici. Quand je descends à Martigny, j'ai hâte de remonter ! »

Anne-Sylvie Mariéthoz



CONSTRUCTIONS

Dans notre édition du mois d'avril, nous avons publié un premier bilan de la régularisation des dossiers de construction dans le cadre de l'affaire dite « des constructions illicites ». Depuis, le travail s'est poursuivi. Point de la situation et interview d'Antoine Cretton, le nouveau responsable des constructions au sein du Conseil communal de Bagnes.



De manière régulière, le Conseil communal a adressé au Conseil d'État l'état d'avancement des dossiers de régularisation traités. Il lui a également communiqué les listes des autorisations de construire délivrées ces dernières années et l'évolution de la délivrance des permis d'habiter, conformément aux engagements pris par le Conseil communal en 2016.

Le Conseil d'État, lors de sa séance du 30 août 2017, a décidé de créer un « sous-groupe de travail en charge du contrôle sur place des dossiers d'autorisations de construire délivrées par la commune de Bagnes depuis le 26 avril 2016 ».

Présidé par Adrian Zumstein, chef de service administratif et juridique du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), ce sous-groupe est chargé de vérifier :

- Le bien-fondé des régularisations menées à ce jour par la commune ;
- La conformité au droit cantonal des autorisations de construire délivrées après le 27 avril 2016 (date de la sommation).

Les représentants de l'État ont passé plusieurs journées à Bagnes au mois d'octobre 2017 pour mener les investigations au Service des constructions. Ils ont travaillé sur un échantillonnage de

dossiers mis à leur disposition. Ils avaient aussi pour objectif de se rendre sur des chantiers de Verbier pour procéder à des visions locales pour certains dossiers. « Ce contrôle par les autorités cantonales est une très bonne chose, nous l'avons toujours appelé de nos vœux », souligne Éloi Rossier, le président de la commune. Nous communiquerons bien sûr les résultats du rapport de ce sous-groupe dans les pages du journal, dans une prochaine édition.

MESURES ORGANISATIONNELLES

Cette visite marque une nouvelle étape importante dans le processus de régularisation. Pour rappel, en mai, juin et décembre 2016, le Conseil communal avait déjà communiqué au canton toutes les mesures organisationnelles mises en œuvre pour assurer une stricte application du droit dans le domaine des constructions au sens large : Loi sur les constructions, Loi fédérale sur les résidences secondaires (LRS), Loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE), etc.

Les décisions suivantes avaient été prises par le Conseil communal :

1. Application du droit cantonal

À la suite de la transmission orale du pré-rapport par les experts, en décembre 2015, le Conseil communal a décidé d'appliquer sans délai le droit cantonal sur les constructions et d'abandonner la spécificité de l'art. 90 lettre b du Règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) concernant le calcul des densités constructibles (cf. arrêt du TF du 2 avril 2012).

2. Délivrance systématique du permis d'habiter

Comme recommandé par l'expertise, depuis le 1^{er} janvier 2016, toute nouvelle construction terminée fait désormais l'objet d'un permis d'habiter. Cette tâche est assumée par le Service des constructions, en collaboration avec le bureau d'experts mandaté, BTEE SA.

3. Renforcement au service des constructions

- **Abrogation de la Commission des architectes** entrée en fonction début 2009. Les collaborateurs

techniques du service des constructions assument aujourd'hui pleinement la tâche d'analyse des dossiers déposés. Aucun architecte, hormis l'architecte communal, n'a participé aux séances de la Commission des constructions depuis juin 2016.

- **La réorganisation du Service des constructions** en deux sous-services, « technique » et « police des constructions », autonomes. Ces services fonctionnent à satisfaction. Pour rappel, le Conseil communal avait nommé en été 2016 une commission ad hoc « Police des constructions », présidée par le président Éloi Rossier. Au printemps 2017, cette commission a été dissoute et ses tâches ont été transférées à la Commission des constructions, présidée par Antoine Cretton.

- **L'engagement d'un architecte communal** qui a pris ses fonctions en septembre 2016. Celui-ci participe à la Commission des constructions et s'engage dans les dossiers de régularisation et la police des constructions.

- **L'engagement d'une collaboratrice administrative** à 100 %, afin de compléter l'équipe actuelle et de renforcer le team de la police des constructions.

Aujourd'hui, le service des constructions compte 9 EPT, sans tenir compte des mandats externes attribués à des sociétés pour seconder la commune dans ses efforts concernant, en particulier, la régularisation et les permis d'habiter.

Depuis l'entrée en fonction du nouveau responsable des constructions au sein du Conseil communal, Antoine Cretton, la réorganisation du service s'est poursuivie ([voir interview ci-contre](#)).

RÉGULARISATION

Comment se passent les régularisations ? Concrètement, en cas de non-respect des plans autorisés, la Commission des constructions a proposé au Conseil communal d'infliger aux contrevenants les sanctions suivantes :

- **Amendes** : de CHF 500.- à CHF 100 000.- selon la gravité de la faute et la culpabilité du requérant. Pour les cas graves ou en cas de récidive, l'amende peut aller jusqu'à

EXPERTISE DU PARKING DES MARAIS-VERTS

L'expertise sur le parking des Marais-Verts sera présentée au Conseil communal à la fin de l'année. Nous vous en tiendrons informés dans nos prochaines éditions.

À réception des décomptes finaux concernant le parking, le Conseil communal a mandaté le Bureau Irbis Consulting pour l'expertise portant sur :

- Analyse critique des 33 plus-values mises en évidence par l'assistant de maître d'ouvrage (AMO) ;

- Identification d'éventuelles moins-values ;
- Analyse critique des conventions 2009 et 2013 ;
- Analyse du respect du crédit d'engagement approuvé par le Conseil général et appréciation du prix de la place.

Une fois que la commune aura reçu le rapport de l'expertise, elle le présentera au Conseil général ainsi qu'au public.

CHF 200 000.- (art. 54 LC). Dans la majorité des cas, une autorisation de construire complémentaire devra être délivrée pour valider les nouveaux plans, avant la délivrance du permis d'habiter.

- **Procédure de remise en état des lieux conforme au droit** (mesure constructive): si la violation rend non conforme au RCCZ la construction réalisée.

- **Gains illicites**: Ce n'est qu'en cas de non-respect grave d'une autorisation de construire ayant généré des gains illicites que ceux-ci peuvent être confisqués, conformément à l'art. 54, al. 2, LC. À titre d'exemple, si une autorisation de construire

délivrée en application du RCCZ, mais non conforme au droit cantonal (sur le calcul de la densité constructible), a été respectée, aucun gain illicite ne peut être confisqué. En effet, la construction est conforme à une autorisation entrée en force qui ne peut pas être révoquée. Les cas de gains illicites sont rares.

La commune a ainsi ordonné l'arrêt des travaux pour quelques chantiers en construction durant l'été... Certains dossiers ont fait l'objet d'amendes et/ou de mesures constructives se chiffrant à plusieurs dizaines de milliers de francs par dossier.

Éloi Rossier tient à préciser: «Il faut bien comprendre que les autorisations délivrées étaient

conformes au RCCZ. Elles n'avaient cependant pas toutes été respectées. Il ne s'agit pas de minimiser les faits, mais simplement de les mettre en perspective: les dossiers que nous traitons engagent de nombreux acteurs, du maître d'œuvre aux corps de métiers, en passant par les architectes. La commune continue à exercer une pression certaine pour que chacun des acteurs se conforme aux règles.» Dans ce contexte, la délivrance du permis d'habiter joue un rôle central. Il est établi sur la base d'un rapport extrêmement détaillé par la société BTEE. Aucune construction n'y échappe, puisque la commune a décidé de le délivrer pour chaque construction terminée depuis le 1^{er} janvier 2013.

INTERVIEW

Antoine Cretton dirige les constructions depuis le début de la nouvelle législature. Il fait le point.

Depuis que vous êtes en fonction, quelles sont les mesures qui ont été prises dans le service des constructions?

Nous avons d'abord poursuivi la réorganisation du service déjà amorcée par son nouveau chef, l'architecte communal Antoine Wasserfallen. Il s'agissait à la fois de redistribuer des tâches (la Commission des architectes a été supprimée), de redéfinir le rôle de la Commission communale, composée de nouveaux élus, d'engager de nouvelles forces pour compléter l'équipe du service et enfin d'affiner en les précisant les procédures à adopter. Pour pallier le manque de ressources humaines, nous avons engagé récemment un architecte au Service technique et plusieurs secrétaires. La plupart des collaboratrices et collaborateurs du service sont là depuis moins de deux ans et l'affaire des constructions illicites de Verbier les avait mis à rude épreuve. Il a fallu définir un plan d'action et une «philosophie» commune dans la manière d'aborder les dossiers, afin d'assurer une égalité de traitement et un respect absolu des lois en vigueur.

À vos yeux, le résultat de ces changements est-il déjà visible? Et satisfaisant?

Dès le début 2016, le Conseil communal avait annoncé qu'il respecterait strictement le cadre légal imposé. Dès le début de la nouvelle législature, les changements se sont révélés particulièrement efficaces en matière de délais. Alors qu'en 2016 les dossiers présentés pour examen au service n'aboutissaient à une autorisation de construire qu'après douze et parfois même dix-huit mois, ils sont réglés aujourd'hui en moins de

six mois et moins encore lorsque les choses se passent normalement. Un inventaire rigoureux des archives est en cours. Les collaborateurs du service tout comme les élus ont à cœur de rétablir la confiance auprès des usagers et des citoyens, ce qui prend du temps au vu des dégâts subis par la commune, notamment en matière d'image.

Comment «sentez-vous» la situation aujourd'hui. Est-ce que tous les acteurs de la construction ont pris acte de la nouvelle manière de fonctionner de la commune?

Il est encore un peu tôt pour l'affirmer. La séance organisée avec les professionnels de la construction le 19 septembre dernier s'est déroulée dans un climat positif, ce qui augure d'une collaboration réjouissante entre tous les partenaires de la construction. Cependant, pour que la situation soit véritablement assainie, il reste encore de nombreux dossiers à régulariser et quelques zones d'ombre à éclaircir, notamment en relation avec les exigences formulées par l'État. J'ai bon espoir que les choses se passeront au mieux. Les professionnels ont tout intérêt à redorer leur blason, à un moment où les affaires peinent davantage à se développer. Et l'autorité a la ferme volonté de sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouvait dans un passé encore récent.

La loi cantonale va changer, vous allez soumettre un nouveau règlement des constructions au Canton, comment envisagez-vous la suite de la législature dans le dossier?

La nouvelle Loi cantonale sur les constructions sera applicable dès son entrée en vigueur, le

1^{er} janvier 2018. Elle nous donne un délai de sept ans pour adapter la réglementation communale. Nous n'avons pas attendu ce délai pour nous mettre au travail. Une commission a d'ores et déjà été désignée pour les modifications qui nous paraissent les plus urgentes dans le contexte de notre commune. Elles pourraient être présentées pour homologation au Conseil d'État l'an prochain déjà, mais, en tout état de cause, cela risque de prendre plusieurs années. Ensuite, nous prendrons le temps de revoir l'ensemble du règlement des constructions.

Propos recueillis par Charly Veuthey



LE CHANTRE DES « FLAVEURS » DE L'ALPAGE

Roi de la raclette, ambassadeur du fromage de Bagnes, icône du Vieux Pays... On ne présente plus Eddy Baillifard.

« Aïe ça va être compliqué, il y a le Breitling Airshow, l'Omega European Master de golf à Cran, le concours hippique... » Eddy trouve finalement un créneau et rendez-vous est pris au Raclett'House, son fief de Bruson. Conformément à sa volonté, on y sert la raclette à toute heure. « Parce que « Bagnes, capitale de la raclette », c'est bien joli, mais encore faut-il en trouver ! Alors quand j'ai arrêté de fabriquer le fromage, j'ai décidé de développer ça ». En ce début d'automne, il court littéralement d'une manifestation à l'autre. Cela s'explique autant par ses talents de racleur, que par sa bonne mine et son bagout. Certainement aussi par la passion sincère qu'il voue à cette activité : « Tous les jours, quand je me lève, je me dis que je fais le plus beau métier du monde », déclare Eddy. « Ce

qui me permet de courir ces manifestations, c'est l'appui de ma femme, Cathy, qui tient les rênes du Raclett'house durant mes absences, avec le concours de mon personnel compétent », tient-il à préciser. Il est fier que son fils Jonathan ait appris le métier de fromager et y persévère avec succès. Depuis peu, Romuald, son cadet, l'accompagne à ces événements « et il y prend goût », se réjouit Eddy.

De retour de Montana où il est allé installer son stand dans la « House of Valais », la loge VIP de la célèbre compétition de golf, il a fait halte à Lens, pour servir la raclette à une trentaine de collaborateurs du département fédéral des affaires étrangères. « Ça c'est des petites raclettes », dit-il en passant. Rien à voir avec les

quelque 160 demi-meules avalées par les festivaux de la Rocklette de cet été.

LES VERTUS DU LAIT CRU

Du salon parisien de l'agriculture à l'exposition universelle de Milan, Eddy a dû apprendre l'art et la manière de voyager avec ses fromages. En octobre il sera à Bruxelles, à la Mission suisse auprès de l'Union européenne, puis en novembre, si tout va bien, il s'envolera pour Pékin. Si tout va bien, parce qu'il lui faudra auparavant surmonter quelques réticences douanières. Les produits à base de lait cru restent parfois difficiles à exporter. Pourtant, assure Eddy, contrairement à la pasteurisation qui nivelle tout, ce mode de fabrication permet de conserver les « saveurs » (comprenez : les saveurs de la flore), qui diffèrent d'un alpage à l'autre. « On a vraiment des goûts caractéristiques et divers et c'est ce que j'aime montrer ». Les manifestations s'enchaînent, car après Bagnes capitale de la raclette vient la foire du Valais, où Bagnes agritourisme sera présent dans l'espace « Les Tables suisses ». Puis ça continue avec la fête de la châtaigne à Fully, le rallye du Valais, le Lugano cheese festival... N'est-ce pas un peu pénible ce train de vie ? « Tu dois tout déménager chaque fois » et c'est ce qui rend l'exercice un peu fatigant, confirme Eddy. « Mais la raclette m'a fait rencontrer tellement de gens, des politiciens, des musiciens... Tu te rends pas compte ! »

SOS LAIT D'ALPAGE

Depuis la mise en place de l'appellation d'origine protégée (AOP), la qualité a pris l'ascenseur. Tout va pour le mieux, si ce n'est que la production de lait d'alpage diminue chaque année, et ce malgré un marché favorable et des subventions communales conséquentes. Ce qui va à rebours du bon sens et de la tradition, s'insurge le fromager : « On a cette protéine gratuite dans la montagne, le trésor de ces pâturages. Si on perd ça, qu'est-ce qu'on va aller montrer dans ces foires ? Ou'il y a cent cinquante ans, on avait des coutumes et des savoir-faire et qu'on les a perdus ? C'est un peu contre nature ce qu'on fait là (ndlr : modifier les rythmes de vêlage, de sorte que les vaches ne donnent pas de lait en été) ». La production de Bagne 2017 est des plus prometteuse, se réjouit l'expert : « ceux que j'ai goûtés à la coupe sont exceptionnels », affirme-t-il. Une appréciation confirmée par le taxateur des fromages d'alpage : c'est un millésime excellent qui s'annonce. Avis !

Anne-Sylvie Mariéthoz



MAISON DE COMMUNE route de Clouchèvre 30	HORAIRES		TÉLÉPHONE
	Matin	Après-midi	
> Secrétariat communal	lu-ve 8 h - 12 h	sur rdv	027 777 11 00
> Affaires sociales et santé publique, Bureau de Bagnes route de Clouchèvre 28	lu 8 h - 11 h 30 ma-je-ve 8 h - 11 h 30 me 8 h - 11 h 30	14 h - 19 h 14 h - 16 h	027 777 11 05
> Aménagement du territoire	lu-ve 8 h - 12 h	sur rdv	027 777 12 31
> Ecoles publiques	lu-ma-je-ve 7 h 30 - 12 h me 7 h 30 - 11 h 30	13 h 30 - 17 h 30 13 h 30 - 17 h 30	027 777 13 20
> Service des bâtiments	lu-ve 8 h - 12 h	sur rdv	027 777 11 23
> Service du cadastre, agriculture	lu-ve 8 h - 12 h	sur rdv	027 777 11 24
> Service des constructions	lu-ve 8 h - 12 h	sur rdv	027 777 11 75
> Service des contributions	lu-ve 8 h - 12 h	sur rdv	027 777 11 14
> Service du contrôle interne	sur rdv	sur rdv	027 777 12 33
> Service de la culture	sur rdv	sur rdv	027 777 11 49
> Service des finances	lu-ve 8 h - 12 h	sur rdv	027 777 11 17
> Service police, santé, sécurité	lu-ve 8 h - 12 h	sur rdv	027 777 12 41
> Service forestier, (appelez avant de passer)	été: lu-ve 7 h - 12 h hiver: lu-ve 8 h - 12 h	13 h - 17 h 13 h - 17 h	027 776 23 53
> Service des infras. publiques, Verbier	sur rdv	sur rdv	027 777 12 31
> Service de la prot. civile, Martigny	sur rdv	sur rdv	027 721 27 22
> Service des ressources humaines	sur rdv	sur rdv	027 777 12 29
> Service des travaux publics et environnement, place de Curala 5	lu-ve 8 h - 12 h	14 h - 17 h	027 777 11 50
> Service de sécurité et environnement	lu-ve 8 h - 12 h	sur rdv	027 777 11 34
> Office de la population, route de Clouchèvre 28, 1934 Le Châble	lu 8 h - 11 h 30 ma-jeu-ve 8 h - 11 h 30 me 8 h - 11 h 30	14 h - 19 h sur rdv 14 h - 16 h	027 777 12 32
> Office du tourisme du Châble, chemin de la Gare 2			027 775 38 70
> Office du tourisme de Verbier, place centrale 2, 1936 Verbier	8 h 30 - 12 h	13 h - 17 h 30	027 775 38 88
> Services Industriels, place de Curala 5	lu-je 8 h - 12 h ve 8 h - 12 h	13 h 30 - 17 h 30 13 h 30 - 17 h	027 777 11 50
> SEDRE SA, place de Curala 5			027 777 12 00
> SOGESA, place de Curala 5			027 777 11 40
> GECAL SA, place de Curala 5			027 777 12 55
> net+ Entremont, place de Curala 5	lu-sa 8 h - 12 h	lu-ve 13 h 15 - 18 h	027 777 12 12

NUMÉROS D'URGENCE

URGENCE FEU: 118

POLICE SECOURS: 117

SECOURS SANITAIRE (AMBULANCE): 144

Un service de piquet est 24 h/24 h à disposition des citoyens lorsqu'ils constatent un problème ou un dégât concernant:

Routes, cours d'eau, déneigement, irrigation, eau potable, égouts

> appelez le 027 777 11 50

Électricité (SEDRE SA)

> appelez le 027 777 12 00

Télé réseau, internet, multimédia (net+ Entremont)

> appelez le 027 777 12 12

Chauffage à distance (Gecal SA)

> appelez le 027 777 12 55

UN JOUR EN TRAIN POUR 37 FRANCS

La Commune de Bagnes met en vente 6 billets CFF par jour. Vous pouvez voyager dans toute la Suisse en deuxième classe en empruntant:

> les trains CFF;

> les cars postaux;

> certaines lignes de navigation.

Le prix est de CHF 37.- par billet valable un jour. Pour tous renseignements et/ou réservations, veuillez nous contacter au 027 777 11 00.

Vous pouvez consulter la disponibilité des billets sur le site de la commune www.bagnes.ch sous la rubrique « Billet CFF ».

CHANGEMENT D'ADRESSE

Veuillez s'il vous plaît annoncer **tous** vos changements d'adresse à l'aide de ce bulletin.

Nom _____	Prénom _____
ANCIENNE ADRESSE	NOUVELLE ADRESSE
Rue _____ N° _____	Rue _____ N° _____
Nom du bâtiment _____	Nom du bâtiment _____ Étage _____
NPA/Localité _____	NPA/Localité _____
Téléphone _____	N° du logement _____ Nbre de chambre(s) _____ (celui qui est indiqué sur le bail à louer ou sur la porte)
Mail _____	Téléphone _____

À ENVOYER SOUS ENVELOPPE À :

Office de la population. Changement d'adresse. Commune de Bagnes, Route de Clouchèvre 28, 1934 Le Châble VS ou par mail à officedelapopulation@bagnes.ch

ROCKLETTE

Quatre jours de rock sur les hauteurs, aux accents de raclette et de terroir.



Extension bagnarde du Palp festival de Martigny, la Rocklette confirme son succès. Après une première incursion réussie en 2016, du côté de Bruson en compagnie des Young Gods, les

organisateurs ont choisi d'étendre la manifestation sur quatre jours. Or le public a suivi. «Même le lundi était complet», se réjouit Sébastien Olesen, directeur et programmeur du Palp. «Des gens ont pris congé pour venir écouter un concert en montagne un lundi et beaucoup sont venus à pied», relève-t-il. D'après les prélocations, 60 % des festivaliers étaient domiciliés hors du Valais, dont une bonne partie ont pris le pass pour quatre jours et ont dormi dans les cabanes. Très satisfaits de l'accueil reçu par les Bagnards, les organisateurs envisagent de rééditer l'événement. «Notre idée n'est pas de grandir indéfiniment, mais de rester dans des proportions comparables», précise Sébastien Olesen. Environ 750 personnes ont rejoint le site de Mauvoisin. Le service du développement économique valaisan est très intéressé par la démarche. Et qu'en pensent les Bagnards? «J'ai passé un très bon moment et les retours que je reçois sont tous bons», commente Eddy Baillifard. «Il fallait oser cette association rock et raclette, je tire mon chapeau».

Anne-Sylvie Mariéthoz

POLARIS

La troisième édition du festival électro se déroulera à Verbier du 7 au 12 décembre 2017

L'ambiance unique du festival Polaris séduit des adeptes loin à la ronde. Chaque édition attire environ 8000 personnes sur place et 25 000 followers sur les réseaux sociaux. Les organisateurs sont heureux d'annoncer qu'ils ont remporté le «Best Big Event 2016», la récompense suprême de la scène club en Suisse, décernée lors du Swiss Nightlife Award.

La programmation 2017 fait la part belle aux têtes d'affiche américaines comme Larry Heard aka Mr Fingers, de Chicago, surnommé le «Miles Davis de la house», ou encore Omar-S, venu de Detroit, autre pépinière et capitale reconnue de la musique techno. Entre autres surprises, on verra défilé des artistes recherchés comme la sibérienne Nina Kraviz ou le duo roumain Praslesh. Enfin Polaris n'oublie pas la scène Suisse, emmenée notamment par le fameux Luciano.

La scène principale – le Mouton Noir – se situe à plus de 2200 mètres, en plein cœur du domaine skiable de Verbier. Le festival s'y déroule tous les

après-midi et jusqu'à 23 h. Cinq autres scènes accueillent le public en bas des pistes jusqu'au petit matin: la Casbah, le Crock no Name, l'Étoile rouge, le Farm et le Farinet.

Anne-Sylvie Mariéthoz



> BAGNES CAPITALE DE LA RACLETTE Un très beau week-end et des ventes en hausse

Le calendrier de la semaine du goût était chargé et particulièrement en Valais. Malgré une pléthore d'événements qui mettaient le terroir à l'honneur, 14 000 gourmands ont choisi de rejoindre la manifestation bagnarde les 24 et 25 septembre. Ils ne sont pas restés sur leur faim! Si le nombre de visiteurs accusait une légère diminution par rapport aux années précédentes, tel n'a pas été le cas pour la quantité de fromage écoulée. Celle-ci a plutôt progressé et le comité d'organisation se dit globalement très satisfait de cette quatorzième édition.

Parmi les événements phares, il faut signaler le combat de génisses du samedi. Ces joutes ont attiré de nombreux amateurs et elles ont permis de couronner Vadrouille, Royale et Babylone, entre autres valeureuses combattantes. Autre moment très attendu, le défilé des reines du dimanche matin, était agrémenté cette année par la présence de vieux tracteurs et autres témoins du bon vieux temps, qui ont amusé le public.

Les visiteurs ont aussi manifesté beaucoup d'intérêt pour l'exposition «Sur la route du lait». Ils se sont en général montrés curieux à l'égard des invités, qu'ils soient venus de Glaris (avec le jeune certifié AOP «Glarner Alpkäse»), de France voisine (bleu de Gex) ou d'Italie (toute une gamme de produits, dont il n'est rien resté!) enfin Leytron, commune viticole à l'honneur cette année.

IMPRESSUM

Tirage à 3800 exemplaires
Parution 4 fois par an
Journal d'information de l'administration communale de Bagnes
Rédacteurs de cette édition:
Anne-Sylvie Mariéthoz, Charly Veuthey
Responsable de la publication:
Groupe presse et information
Route de Clouchèvre 30, 1934 Le Châble
Concept et réalisation graphique:
www.laligne.ch
Impression:
Publprint, Verbier
Imprimé sur papier FSC respectant l'environnement